

1

9

8

8

C



Assurance-vie
Desjardins



Desjardins

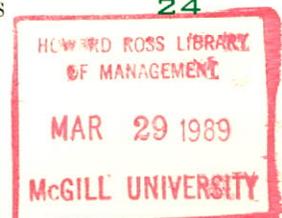
La feuille, par son rôle actif dans le cycle de vie
de l'arbre, assure la croissance de la forêt
tout comme le membre, actif au sein de sa caisse,
assure la croissance du Mouvement Desjardins.

**RAPPORT
DE L'EXERCICE
CLOS LE
31 DÉCEMBRE
1988**

40 ANS D'EXISTENCE,
TELLE EST L'ÉTAPE QUE VIENT
DE FRANCHIR L'ASSURANCE-
VIE DESJARDINS, COMPA-
GNIE MUTUELLE D'ASSU-
RANCE SUR LA VIE, FONDÉE
PAR LE MOUVEMENT DESJAR-
DINS ET ENGAGÉE DEPUIS SA
FONDATION DANS L'OFFRE DE
SERVICES DE NATURE ÉCONO-
MIQUE QUI PROCURENT DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE AUX
INDIVIDUS, AUX FAMILLES ET
AUX GROUPES.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Message du président | 2 |
| Rapport du premier vice-président et directeur général | 5 |
| Direction | 9 |
| Conseil d'administration | 10 |
| Services | 12 |
| Points saillants | 13 |
| Résultats | 14 |
| Excédent non distribué | 15 |
| Bilan | 16 |
| Évolution de la situation financière | 18 |
| Notes complémentaires | 19 |
| Croissance | 23 |
| Bureaux et agences | 24 |



M E S S A G E D U P R É S I D E N T



Une entreprise doit avoir la mémoire de son passé. Pour l'Assurance-vie Desjardins, 1988 ce n'est pas une année comme les autres. C'est l'année qui marque un anniversaire important, celui de ses 40 ans d'existence. C'est en effet le 11 mars 1948 que le conseil législatif de la province de Québec adoptait la loi constituant en corporation l'Assurance-vie Desjardins. Ce n'est que plus tard que la compagnie allait demander une charte fédérale.

L'occasion est belle de rendre témoignage à ceux dont la lucidité, la ténacité, le dévouement, ont assuré la création de l'Assurance-vie Desjardins. Qu'il me soit permis de rappeler rapidement à votre mémoire quatre noms: M. Albert Côté, directeur de la Caisse populaire de St-Sauveur, qui était tellement convaincu que le Mouvement Desjardins devait créer une compagnie d'assurance-vie qu'il n'a eu de cesse que celle-ci n'ait été mise sur pied, M. Georges Lafrance, surintendant des assurances de la province de Québec, qui a joué un rôle de premier plan dans la fondation de la compagnie, M. Valmore De Billy, président de la Caisse populaire de Lévis et conseiller juridique pour la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins, lequel était en relation étroite avec M. Cyrille Vaillancourt, et M. Cyrille Vaillancourt lui-même, alors président de cette même Fédération, qui a parrainé le projet Assurance-vie Desjardins.

Comment aussi ne pas saluer au passage la perspicacité de ces dirigeants de caisse ou d'union régionale qui ont accepté de signer la demande d'incorporation de l'Assurance-vie Desjardins: à côté des noms des Albert Côté, Cyrille Vaillancourt, Valmore de Billy, on retrouve celui de personnes dont les noms évoquent encore pour nous de nombreuses réalisations, j'ai nommé Benjamin Béland de Montréal (père de M. Claude Béland), Laurent Létourneau de Trois-Rivières, Victor Falardeau de Hull, J.-A. Plourde de Saint-Jérôme, Émile Gagnon de Rimouski, Marcel Gravel de Joliette, Charles Forest de Bonaventure, Joseph Laliberté de Sainte-Anne-de-Roquemaure. Ces dirigeants ont fait plus que penser à l'avenir, ils ont posé des gestes pour augmenter la présence des Québécois dans l'économie.

À ces témoignages de considération et d'appréciation, il convient d'ajouter le nom d'un autre artisan de la première heure, de celui qui a dirigé les destinées de l'Assurance-vie Desjardins pendant plus de 20 ans, M. Alfred Rouleau. Cet homme de vision et d'action a largement contribué à étendre l'influence économique et sociale du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Il devait devenir président de la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins en 1972.

Je m'arrête ici. Pour vous remettre en mémoire les grandes étapes des quarante ans de l'Assurance-vie Desjardins, nous avons préparé un encart inséré dans le rapport annuel. Il souligne de façon éloquente à quel point la vie de l'Assurance-vie Desjardins est intimement liée à celle des caisses.

C'est d'ailleurs ce que reflète «la mission» de l'Assurance-vie Desjardins, selon laquelle notre entreprise vise à répondre de façon continue à des besoins réels de sécurité financière, en offrant une variété de produits individuels et collectifs

LES GRANDES ÉTAPES

DES 40 ANS DE

L'ASSURANCE-VIE

DESJARDINS TÉMOI-

GNENT À QUEL POINT LA VIE DE

L'ASSURANCE-VIE

DESJARDINS EST

INTIMEMENT LIÉE À

CELLE DES CAISSES.

de grande qualité, concurrentiels et appropriés, au coût le plus bas possible ainsi qu'un service de haute qualité, tout en contribuant à l'essor du mouvement coopératif en général et du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins en particulier.

Cette mission, cette raison d'être, nous a guidés hier et nous inspirera demain. Mais de quoi demain sera-t-il fait? Quel sera notre environnement? Notre époque est sans doute le témoin des changements les plus rapides et les plus radicaux qu'ait jamais connus notre société.

Les développements de la technologie sont peut-être les plus rapides de tous ces changements. Ils sont tels que nous sommes continuellement confrontés à de nouvelles techniques, à l'obligation d'acquérir de nouvelles connaissances et d'effectuer de nouveaux investissements. Plusieurs phénomènes sociaux requièrent une révision de nos produits et services. Ces phénomènes nous sont maintenant familiers: familles monoparentales, dénatalité, vieillissement de la population et surtout prolifération du SIDA. Mais nous avons foi en l'avenir. La situation économique est bonne, le taux d'inflation est à un niveau relativement bas, l'épargne a une tendance haussière à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt, le développement technologique est riche de promesses, le groupe des 35-60 ans représente un marché important.

Les aspects juridiques constituent également un élément clé de cet environnement. Certaines lois ont fait

beaucoup parler d'elles il y a trois ans et font de nouveau la manchette des pages financières: ce sont les récentes lois provinciales sur le décloisonnement des institutions financières et des intermédiaires. Ces lois sont très importantes pour les quatre piliers de la finance. Nous savons très bien qu'elles avivent la concurrence. Mais nous avons déjà une longueur d'avance sur les autres institutions financières et nous entendons, avec la collaboration des caisses, la maintenir.

Bien sûr que viendront d'autres lois tant fédérales que provinciales. Elles sont susceptibles d'être tantôt des menaces, tantôt des occasions de dépassement. Mais je suis optimiste. Devant le changement, l'attitude de la compagnie a toujours été la même: ne pas se laisser arrêter par les obstacles et tirer parti des occasions qui se présentent à elle. Je suis confiant en notre capacité d'adaptation.

Cela ne nous fait pas oublier la règle d'or de tout assureur, la satisfaction des besoins des consommateurs. Ces besoins, l'Assurance-vie Desjardins peut et veut les satisfaire. Elle dispose pour cela d'atouts précieux: la qualité et la variété de ses services tant en assurances et rentes individuelles qu'en assurances et rentes collectives, son souci de bien servir sa clientèle et la grande diversité de ses moyens de distribution.

Ces réseaux de distribution n'ont pas tous la même importance mais sont adaptés à la clientèle que nous visons. Nous nous considérons privilégiés d'être partenaires des caisses et d'offrir

J'EXPRIME LE VŒU
QUE NOTRE COLLABO-
RATION AVEC LES
CAISSES S'INTENSIFIE
ET SOIT SOURCE DE
PROGRÈS TANT POUR LES CAISSES QUE
POUR L'ASSURANCE-
VIE DESJARDINS
DANS LE MEILLEUR
INTÉRÊT DE NOS
MEMBRES.

avec elles aux membres une grande partie des services financiers dont ceux-ci ont besoin. Cette collaboration est d'autant plus précieuse que la concurrence est de plus en plus vive. Le défi est là. Ce défi commande un effort plus grand que jamais de la part des composantes de Desjardins pour offrir aux membres des caisses des services financiers capables de rivaliser avec les concurrents et même de les surpasser. L'Assurance-vie Desjardins veut à cet égard travailler en étroite collaboration avec les caisses. Cette collaboration favorisera le leadership du Mouvement Desjardins dans le monde financier mais surtout assurera un meilleur service aux membres.

Sur le plan plus immédiat de la régie interne de notre entreprise, 1988 a amené certaines modifications dans la composition du conseil d'administration. Deux membres ont été nommés administrateurs de l'Assurance-vie Desjardins à l'assemblée générale 1988. M. Fernand Bidal, directeur de la Caisse populaire Roussel de Coniston ltée et administrateur de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc., a remplacé M. Marcel Couture; M. Yvan Guérin, administrateur à la Caisse populaire St-Pierre et vice-président de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, a remplacé M. Pierre Blain.

M. Marcel Couture était administrateur de l'Assurance-vie Desjardins depuis dix-sept ans; il fut à la fois membre du comité des placements et président du comité de vérification pendant quelque douze ans. M. Pierre

Blain qui a été élu administrateur de la compagnie en 1979 a successivement été membre du comité de vérification et du comité des placements pendant plusieurs années. L'un et l'autre ont assumé avec grande compétence les responsabilités qui leur ont été confiées. Mais déjà pour M. Marcel Couture, il s'agit d'un hommage posthume car il décédait subitement en janvier dernier.

Que nous évoquions notre passé ou que nous interroguions notre avenir, nous avons toujours devant nous notre raison d'être.

Que nous scrutions l'environnement ou que nous considérions plus spécifiquement la concurrence, nous n'oublions pas notre raison d'être.

Contribuer à l'essor du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins fait partie de notre raison d'être.

Depuis quarante ans, les caisses Desjardins et l'Assurance-vie Desjardins vivent en symbiose, se prêtant sans défaillance un mutuel appui. J'exprime le voeu que cette collaboration de toujours s'intensifie et soit source de progrès tant pour les caisses que pour l'Assurance-vie Desjardins dans le meilleur intérêt de nos membres.



Oscar Mercure, c.m., c.a.,
président

RAPPORT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nous partageons totalement la préoccupation du Mouvement Desjardins qui désire mettre en évidence son leadership en tant qu'institution financière oeuvrant au sein de la société québécoise. D'ailleurs, au cours de ses quarante ans d'existence, à travers les grands objectifs qu'elle a poursuivis, l'Assurance-vie Desjardins a toujours cherché à exceller dans son secteur d'activité. Elle poursuit plus que jamais cet objectif aujourd'hui, avec la conviction de mieux servir ainsi sa clientèle et de mériter la place qui lui revient dans l'industrie de l'assurance de personnes.

Fournisseur de services financiers, l'Assurance-vie Desjardins se réjouit des résultats qu'elle affiche depuis de nombreuses années, car ceux-ci témoignent éloquemment de sa progression constante et de son souci de respecter intégralement les engagements qu'elle a pris envers ses assurés.

LES REVENUS

Considérons d'abord les revenus des fonds généraux. Ils ont augmenté de 11 %, surtout à cause des cotisations et primes perçues au titre des rentes collectives et de l'assurance-prêt. Ce résultat s'explique, d'une part, par notre bonne position concurrentielle dans les rentes, grâce aux très bons taux de rendement sur nos placements qu'obtiennent nos gestionnaires et, d'autre part, par le succès persistant de la nouvelle assurance-prêt auprès des emprunteurs des caisses. Les primes et cotisations à elles seules ont progressé de 12 % en 1988 comparativement à 9 % l'an dernier. Ces chiffres ne tiennent pas compte du volume d'affaires généré par les groupes à qui nous ne fournissons que des services administratifs, volume d'affaires qui représenterait quelque 66 845 000 \$ de primes.

Les revenus de placements des fonds généraux ont augmenté dans la même proportion que les revenus totaux des fonds généraux soit 11 %. Le rendement net global de nos placements est passé de 11,9 % qu'il était en 1987 à 11,6 % en 1988. Cette baisse est consécutive à la baisse des taux d'intérêt sur le marché; mais cette année encore, notre rendement se compare avantageusement à ceux de nos concurrents.

Ensemble, les revenus des fonds généraux et des fonds distincts s'élèvent à tout près de 460 000 000 \$, ce qui signifie que la compagnie a réalisé dans la seule année 1988 une augmentation de ses revenus de 18 %.

LES CHARGES

De la même façon que les primes et cotisations représentent la part la plus importante des revenus des fonds généraux, les prestations et rentes constituent la part la plus importante des charges des fonds généraux. Cette année cependant, les prestations et rentes ont davantage augmenté en pourcentage que les primes et cotisations.

Les augmentations des prestations sont particulièrement élevées dans les contrats d'assurances et de rentes collectives. Par contre, dans les régimes d'assurances individuelles, les prestations ont connu une diminution exceptionnelle, ce qui a entraîné des résultats techniques particulièrement favorables.

Par ailleurs, le ralentissement des souscriptions de rentes individuelles et le retrait d'un fonds important en rentes collectives ont permis une fois de plus cette année de réduire les nouveaux fonds affectés à la provision mathématique.

Quant aux salaires et autres frais d'exploitation, ils ont modestement crû de 7 %, contre une augmentation qui était de 9 % l'an dernier. Cela témoigne du souci de la compagnie d'obtenir un sain équilibre entre la croissance de ses affaires et l'augmentation de ses frais généraux.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

En 1988, nos revenus excèdent nos charges de 53 791 000 \$, ce qui représente une augmentation de 4,4 millions de dollars sur les résultats d'exploitation de l'an dernier.

LES PARTICIPATIONS ET RISTOURNES

Tout en se situant au total à un niveau comparable à celui de l'an dernier, les participations et ristournes ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement attribuable aux résultats techniques que nous avons connus avec certains groupes en assurances collectives.

LE RÉSULTAT NET

C'est avec beaucoup de satisfaction que, cette année encore, la compagnie peut afficher un résultat net d'exercice record avec 13 358 000 \$. En fait, c'est un sommet pour la sixième année consécutive. Ce résultat nous l'obtenons après le versement de ristournes élevées, le paiement des impôts et la remise des intérêts attribués au Fonds de réserve.

LE BILAN

Pour notre quarantième anniversaire, notre actif, toujours en progression, s'élève à 1 400 259 000 \$. C'est une augmentation de 14 % à comparer à 10 % l'an dernier.

La composition de l'actif nous révèle que les prêts hypothécaires et les obligations comptent pour 82,5 % de l'actif des fonds généraux. Les prêts hypothécaires ont connu une augmentation particulièrement importante, passant de 358 740 000 \$ qu'ils étaient au 31 décembre 1987 à 414 125 000 \$ au 31 décembre 1988.

L'avoir des membres pour sa part a enregistré une augmentation de 16 % au cours de l'année 1988, permettant à ce poste de passer de 82 363 000 \$ qu'il était l'an dernier à 95 544 000 \$. Il est à noter que cette augmentation de l'avoir des membres nous permet de maintenir un rapport de l'avoir des membres à l'actif des fonds généraux conforme à notre objectif. Ce rapport est un indice de la protection que nous offrons aux assurés qui nous confient leur sécurité financière. Ce rapport est actuellement de 10,5 % et se compare très bien à ce que l'on retrouve dans l'industrie de l'assurance de personnes.

L'ENCOURS

Notre encours représente le niveau ultime de nos engagements en vertu de nos contrats d'assurance-vie. Cette année, l'encours a progressé de 13 % pour atteindre 27,5 milliards de dollars. La croissance de l'encours dépend du maintien de nos contrats et des nouvelles ventes ou adhésions. Nous avons donc connu une excellente année à ce titre. L'encours a crû

dans tous nos secteurs d'affaires. Les augmentations les plus remarquables touchent respectivement les assurances des membres des caisses dont l'encours a connu une hausse de 14,9 % et les assurances collectives des groupes divers dont l'encours a augmenté de 13,6 %.

NOS SERVICES

Nous cherchons constamment à adapter nos produits et services aux besoins des consommateurs en général et de nos assurés en particulier. Il en est de même du service à la clientèle. Pour connaître cependant le degré de satisfaction de la clientèle et de nos assurés, rien de mieux qu'une consultation directe auprès des personnes ou organismes concernés. C'est dans cette optique qu'a récemment été menée une vaste enquête auprès des caisses de l'ensemble des fédérations.

Le questionnaire touchait principalement la qualité du service aux caisses. Le degré de participation a été très satisfaisant avec un taux de réponse de 87 %. On constate entre autres que 90 % des caisses sont satisfaites des délais de règlement des demandes de prestations pour la majorité de nos produits et que les différents aspects des communications écrites et verbales sont jugés satisfaisants par au moins 90 % des caisses. Dans l'ensemble, les résultats sont fort encourageants et nous permettront d'améliorer certains aspects de notre service.

Les produits que nous offrons aux consommateurs, à nos assurés, aux membres des caisses, aux caisses elles-mêmes font régulièrement l'objet de remises en question, car le succès



NOS RÉSULTATS
FINANCIERS TÉMOI-
GNENT ÉLOQUEMMENT
QUE L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS EST EN PROGRESSION CONS-
TANTE DANS TOUS SES
CHAMPS D'ACTIVITÉ ET
SOUS TOUS LES AS-
PECTS DE SA GESTION.

de ces produits dépend de ces constantes révisions. En assurance-prêt, les taux de prime ont été réduits, la couverture maximale d'assurance-vie a été doublée et celle de l'assurance-invalidité a été haussée substantiellement. Il y a eu élimination des preuves d'assurabilité pour certains prêts.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les caisses, les fédérations et la Confédération. Le printemps dernier, nous avons participé à la campagne de publicité du Mouvement Desjardins sur l'épargne et nous avons contribué à l'automne à la réalisation du programme Pro-Quiz, programme qui a connu auprès des caisses un succès phénoménal.

Des consultations récentes confirment le bien-fondé de la nouvelle assurance-épargne, mais nous ont permis de constater que, d'une part, nous pourrions apporter à ce régime quelques modifications qui seraient appréciées et que, d'autre part, nous aurions avantage à recourir à une nouvelle approche de mise en marché.

Des tests ont aussi été effectués auprès de caisses pour connaître leur opinion sur l'Assurance Desjardins du monde agricole. Cette information nous a été des plus profitables. Nous croyons que ce régime est maintenant bien adapté au marché. Il fournira à la caisse un service qui lui permettra de mieux répondre aux besoins de ses membres agriculteurs et, par la même occasion, de mieux faire face à la concurrence.

Parmi les services offerts principalement par l'intermédiaire des caisses, il en est deux qui ont connu un niveau de réussite remarquable en

1988: Accirance dont l'augmentation de primes a été de 36 % et l'Assurance voyage Desjardins dont le volume-primes a plus que doublé.

La concurrence reste toujours vive sur le marché des assurances tant collectives qu'individuelles. Malgré cela, dans le domaine des assurances collectives, les ventes n'auront jamais été aussi nombreuses qu'au cours des cinq dernières années. C'est pour nous une grande satisfaction. Nous avons aussi deux autres sujets de nous réjouir: d'une part, notre taux de maintien en vigueur est de 90 %; d'autre part, une enquête que nous avons menée au cours de l'année dans les assurances et rentes collectives révèle que le taux de satisfaction de notre clientèle en ce qui a trait à nos services s'élève à 94 %.

Au chapitre des assurances et rentes individuelles, deux points méritent une attention particulière. D'abord, le succès tout à fait extraordinaire de notre police universelle Évolutive Desjardins. La très grande souplesse de cette forme de protection permet de répondre aux besoins d'un large segment de la population non seulement au moment de son acquisition mais tant qu'elle demeure entre les mains de son propriétaire. Évolutive connaît un tel succès qu'au cours de l'année 1988, elle nous a permis de réaliser 52 % de nos nouvelles primes d'assurance individuelle.

Il faut aussi souligner l'expansion de notre réseau d'agences. En 1988, nous avons ouvert une nouvelle agence, celle de l'Abitibi-Témiscamingue, avec points de service à Amos et Rouyn. En 1989, nous porterons le nombre de nos agences à 15, avec de

AU COURS DE SES
40 ANS D'EXISTENCE,
L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS A TOUJOURS CHERCHÉ À
RELEVER LES DÉFIS
DE LA CROISSANCE ET
DE LA RENTABILITÉ.

nouveaux bureaux à Saint-Hyacinthe, Joliette et Québec-Charlesbourg. De plus, pour faciliter cette expansion, un nouveau directeur régional a été affecté à la région du Centre du Québec, ce qui complétera la restructuration amorcée. L'Assurance-vie Desjardins compte ainsi accroître sensiblement sa part du marché des assurances et rentes individuelles.

NOS RESSOURCES HUMAINES

Tous ces changements ne peuvent se réaliser sans la contribution de nos ressources humaines. Cette contribution est manifeste. Elle s'exprime par le travail considérable qu'exige l'adaptation à de nouvelles structures, à de nouveaux équipements, à de nouveaux services. Elle s'exprime aussi par la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances. Nous sommes fiers de compter parmi nos employés un nombre impressionnant de nouveaux diplômés, entre autres, de la Life Office Management Association. Nous ne sommes pas moins heureux de constater que plus de 300 employés poursuivent des études en vue de l'obtention d'un diplôme.

Nos employés sont dévoués et motivés. L'ardeur qu'ils ont mis à participer à une vaste opération productive qui, selon toute apparence, devrait permettre, comme le dit si bien le thème adopté, de «faire plus avec les ressources qu'on a», n'est qu'un exemple parmi d'autres de leur engagement dans l'entreprise.

Le changement est inhérent à la vie. C'est ainsi que plusieurs embauches, départs, mutations, promotions sont survenus en cours d'année. Il faut souligner une mutation très importante qui implique une toute nouvelle

orientation de carrière: c'est celle de M. Florent Gauthier qui, de directeur des Ressources humaines qu'il était, est devenu directeur des Ventes, Assurances et Rentes individuelles.

Ont aussi accepté de relever de nouveaux défis M. Roch Laflamme, directeur du service des Ressources humaines, et M. Réjean Boucher, directeur des Services de soutien.

Nous tenons à remercier tous nos employés pour l'effort qu'ils ont fait pour permettre à la compagnie d'atteindre les résultats qu'elle a obtenus en 1988. Sans leur concours, sans leur appui soutenu, ces succès n'auraient pas été possibles.

DEMAIN

Institution membre du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, l'Assurance-vie Desjardins veut plus que jamais relever les défis de cette fin de décennie. Nous savons que les consommateurs sont plus exigeants que jamais, nous savons que la concurrence n'a jamais été aussi grande. Et pourtant nous ne redoutons pas l'avenir. Nous avons confiance en l'équipe interne et externe de l'Assurance-vie Desjardins; nous avons foi dans les caisses. Nous comptons plus que jamais sur l'effet de synergie qui résulte de notre association au Mouvement Desjardins. Ainsi, nous croyons que nous allons répondre aux attentes à la fois des consommateurs et des caisses et que nous pouvons nous engager avec optimisme dans la décennie qui nous mènera à notre 50^e anniversaire.



René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.,
premier vice-président
et directeur général

DIRECTION

(de gauche à droite)

Premier vice-président
et directeur général

RENÉ MASSICOTTE
f.s.a., f.i.c.a.

Président

OSCAR MERCURE
c.m., c.a.

Vice-président
Actuariat et Contrôle

MARCEL PEPIN
f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.

Vice-président
Secrétariat et Communications

MICHEL ST-CYR
m.s.s., adm. a.

Vice-président
Ressources humaines et techniques

JEAN-CLAUDE BEAULIEU
c.r.i., f.l.m.i.

Vice-président
Assurances et Rentes collectives

JEAN-LOUIS GARANT
c.m.a., f.l.m.i.

Vice-président
Assurances et Rentes individuelles
LOUIS-R. LABRECQUE
f.s.a., f.i.c.a.

Vice-président
Finances

EDMOND PELCHAT
c.a.

Vice-président
Services juridiques

GAÉTAN CANTIN
avocat

Vice-président
Assurances et Rentes des caisses

CAMILLE FORTIER
f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

(de gauche à droite)

JACQUES BERTRAND, c.a.
Sainte-Foy (Québec)

membre du Comité exécutif
membre du Comité des placements

YVES MALO
Montréal (Québec)

président du Conseil
membre du Comité exécutif
membre du Comité des placements

ERNEST DAUPHINAIS, ing.
Falardeau (Québec)

1^{er} vice-président
membre du Comité exécutif
membre du Comité des placements

YVAN GUÉRIN
Longueuil (Québec)

MAURICE LAVALLÉE
Pierreville (Québec)

2^e vice-président
membre du Comité exécutif

JEAN CLOUTIER
Laval-des-Rapides (Québec)

membre du Comité des placements

GILLES CLÉMENT
Valleyfield (Québec)

membre du Comité de vérification

ALBERT SCALLON
Sherbrooke (Québec)

président du Comité de vérification

FERNAND HOULE, m.v.
Saint-Félix-de-Valois (Québec)

membre du Comité des ressources humaines

FERNAND BIDAL
Coniston (Ontario)

LISE JULIEN
Sillery (Québec)

membre du Comité des ressources humaines

SIMON CARON
Saint-Louis du Ha! Ha! (Québec)

membre du Comité de vérification

RAYMOND-JOSEPH MARCOTTE
Ottawa (Ontario)

OSCAR MERCURE, c.m., c.a.
Lévis (Québec)

président du Comité exécutif
président du Comité des placements
membre du Comité des ressources humaines

JEAN-LOUIS COURNOYER
Saint-Hyacinthe (Québec)

membre du Comité des ressources humaines

FRANÇOIS BRIEN, b.a., d.d.s.
Amos (Québec)

membre du Comité de vérification

GHISLAIN ARSENAULT
Bonaventure (Québec)

membre du Comité de vérification

GÉRARD CHABOT
Montréal (Québec)

membre du Comité des placements



S E R V I C E S

ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Directeur des Services aux membres
des caisses

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.

Directeur du Marketing
Assurances et Rentes des caisses

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur de l'Actuariat
Assurances et Rentes des caisses

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur des Services aux employés et
dirigeants des caisses

André Duval, m.sc.c.

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Directeur de la Commercialisation
Assurances et Rentes collectives

Jean-Claude Arbour

Directeur de l'Administration des prestations
Assurances et Rentes collectives

Jacques Bélaïr, b.a., ll.l.

Directeur de la Tarification
Assurances et Rentes collectives

Jean-Louis Fiset, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur de l'Administration des contrats
Assurances et Rentes collectives

Lucien Roy, b.sc. (physique), m.b.a.

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Directeur des Services aux assurés
Assurances et Rentes individuelles

Réal Bolduc, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur des Ventes
Assurances et Rentes individuelles

Florent Gauthier, c.r.i.

FINANCES

Directeur des Placements hypothécaires
et immobiliers

Jacques Bouré

Directeur des Placements mobiliers

Louis Falardeau, c.f.a.

ACTUARIAT ET CONTRÔLE

Directeur de la Fiscalité et de
la Vérification interne

Claude Deslauriers, c.g.a.

Directeur du Contrôle
Jacques Gariépy, c.m.a.

Directeur de l'Actuariat
Camil Lévesque, f.s.a., f.i.c.a.

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES

Directeur des Ressources humaines
Roch Laflamme, c.r.i.

Directeur du Développement
des systèmes d'information
Gérard Bélanger, m.sc.c.

Directeur de l'Exploitation
des systèmes d'information
Gaston Lauzier, b.sc. (math)

Directeur des services de soutien
Réjean Boucher

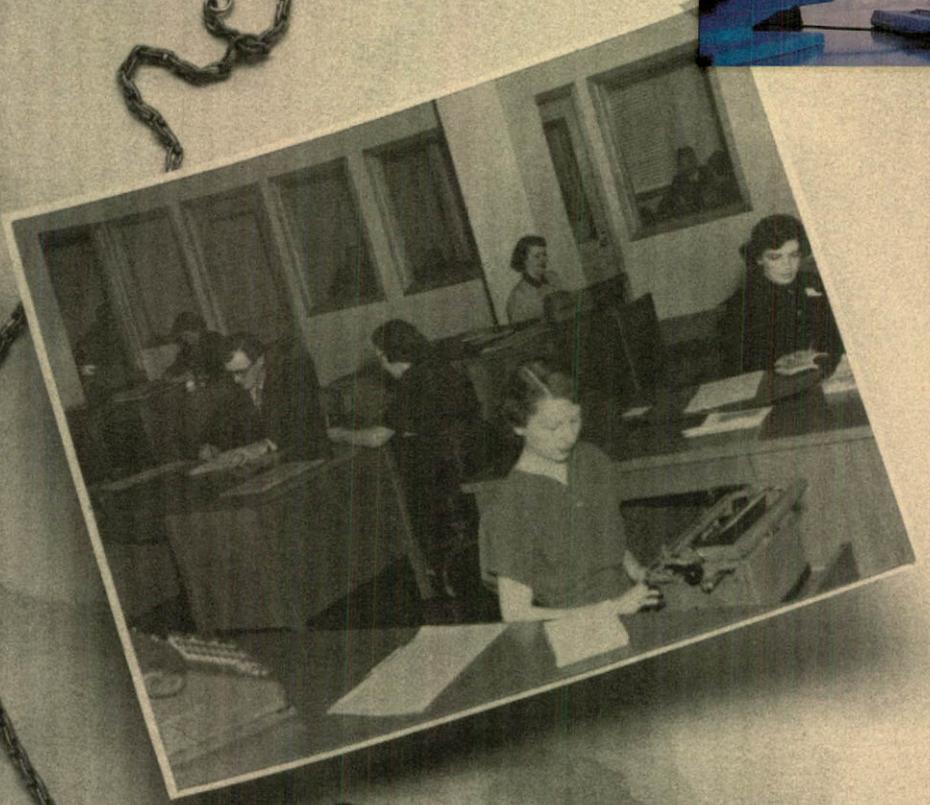
SECRÉTARIAT ET COMMUNICATIONS

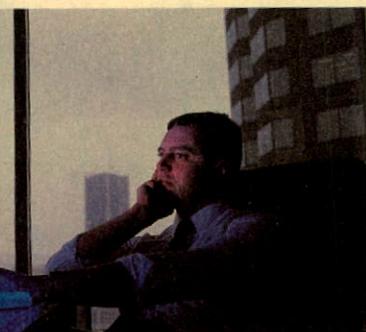
Directeur des Communications
Gilles Juneau, f.l.m.i.

En l'assurance-vie

AU COURS DE SES QUARANTE PREMIÈRES ANNÉES D'EXISTENCE, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS NE S'EST PAS STRICTEMENT LIMITÉE À SON RÔLE D'ASSUREUR DE PERSONNES. ELLE A APPORTÉ AU MOUVEMENT DESJARDINS, À L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE-VIE ET À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE SA CONTRIBUTION ORIGINALE, FAISANT D'ELLE UNE COMPAGNIE DE PREMIER PLAN.

FIÈRE DE SES RÉALISATIONS, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS VOUS PRÉSENTE LES FAITS MARQUANTS DES QUATRE DÉCENNIES DE SON HISTOIRE.



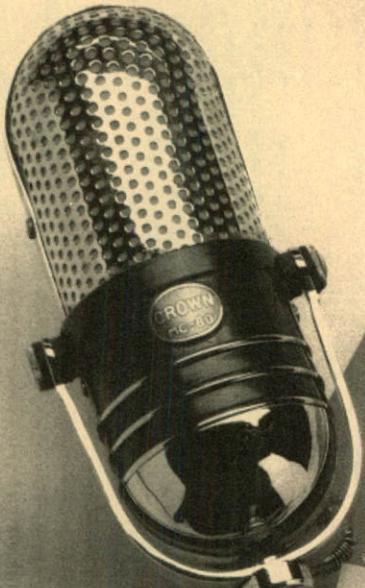


Le Québec, à la fin des années quarante, est le témoin d'une effervescence économique sans précédent. La Seconde Guerre mondiale amène le secteur manufacturier à connaître une forte expansion qui s'étend par la suite à tous les secteurs, y compris aux milieux financiers. L'économie québécoise, toutefois, échappe largement au contrôle des Canadiens français, qui reconnaissent de plus en plus la nécessité de rapatrier leur pouvoir économique. Cette vague de nationalisme économique qui a alors refait surface a laissé sa marque, enrichissant le Québec d'aujourd'hui d'institutions de première importance, dont l'Assurance-vie Desjardins.

UN GROUPE DE COOPÉRATEURS ET D'AMIS, DONT MM. ALBERT CÔTÉ, DIRECTEUR DE LA CAISSE POPULAIRE DE ST-SAUVEUR, ET GEORGES LAFRANCE, SURINTENDANT DES ASSURANCES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, CONVIENT

ANNÉES QUARANTE QU'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE FONDÉE PAR LES CAISSES POPULAIRES CONTRIBUERAIT À L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DE LEURS COMPATRIOTES. AVEC L'APPUI DU SÉNATEUR CYRILLE VAILLANCOURT, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS (L'ACTUELLE CONFÉDÉRATION), ET L'AIDE DE M. VALMORE DE BILLY, CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MÊME INSTITUTION, UN PROJET DE LOI EST PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC. LA LOI CRÉANT L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS EST ADOPTÉE LE 11 MARS 1948. SES OPÉRATIONS COMMENCENT EN SEPTEMBRE 1949 AVEC L'ASSURANCE INDIVIDUELLE, SOUS LA PRÉSIDENTE DU SÉNATEUR VAILLANCOURT ET LA DIRECTION DE M. ALFRED ROULEAU. LA NAISSANCE DE CETTE COMPAGNIE DONNE AINSI SUITE À UNE IDÉE D'ALPHONSE DESJARDINS QUI AVAIT ÉTUDIÉ, DÈS 1893, LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE-VIE.

ÉTANT AU SERVICE DES CAISSES ET S'INSPIRANT DE LEURS OBJECTIFS, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS ENTREPREND D'OFFRIR, DURANT LES ANNÉES QUI SUIVENT, DES SERVICES DE QUALITÉ ET SOUVENT INNOVATEURS, CE QUI CONTRIBUE GRANDEMENT À LA CROISSANCE REMARQUABLE QU'ELLE CONNAÎTRA. MENTIONNONS, À TITRE D'EXEMPLE, LE FONDS DE PENSION DES EMPLOYÉS DES CAISSES (1951), LA TRÈS INNOVATRICE ASSURANCE FAMILIALE (1953), LES ASSURANCES-VIE PRÊT ET ÉPARGNE (1954) ET L'ASSURANCE-ACCIDENT, DEVENUE ACCIRANCE, SON PREMIER RÉGIME À DISTRIBUTION DIRECTE (1958). ELLE COMMENCE ÉGALEMENT, EN 1955, À OFFRIR DES ASSURANCES COLLECTIVES À L'EXTÉRIEUR DU MILIEU DES CAISSES, SECTEUR OÙ ELLE SE RETROUVE AUJOURD'HUI PARMIS LES CHEFS DE FILE AU QUÉBEC.





À la fin des années cinquante, le Québec connaît de grands bouleversements. C'est la Révolution tranquille. La modernisation s'installe partout. Aidés par la télévision, la cadette des médias électroniques, les Québécois s'ouvrent au monde. Expo 67 se prépare. Dans ce contexte, l'Assurance-vie Desjardins ne tarde pas à emboîter le pas. Elle joue un rôle plus qu'actif là où elle s'engage, particulièrement sur le plan social. Encore aujourd'hui, l'Assurance-vie Desjardins attache une grande importance à ce qu'elle considère être ses responsabilités envers la société.

LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS A ÉTÉ PROSPÈRE. SON ASSURANCE EN VIGUEUR ATTEINT, À LA FIN DE 1958, PRÈS DU DEMI-MILLIARD DE DOLLARS. SES SUCCÈS LUI PERMETTENT D'ÉLARGIR LE CHAMP DE SES ACTIONS. AINSI, L'ANNÉE 1958 MARQUE, POUR L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS, LE DÉBUT DE 10 ANS DE COMMANDITE D'ÉMISSIONS ÉDUCATIVES TÉLÉDIFFUSÉES PAR RADIO-CANADA. «JOINDRE LES 2 BOUTS», «DROIT DE CITÉ», «FAMILLE D'AUJOURD'HUI», «2 000 000 DE FEMMES», «VIVRE» SONT AUTANT DE TITRES QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DE LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE. EN 1959, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS OBTIENT UNE CHARTE FÉDÉRALE LUI PERMETTANT D'OFFRIR AUX FRANCOPHONES HORS QUÉBEC UN RÉGIME DE SÉCURITÉ FAMILIALE. L'ANNÉE SUIVANTE, À L'AFFÛT DU PROGRÈS, ELLE DEVIENT LA PREMIÈRE COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE À UTILISER UN «CERVEAU ÉLECTRONIQUE». EN 1961, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS INAUGURE SON TROISIÈME SIÈGE SOCIAL SUR UN TERRAIN QU'ELLE A ACQUIS QUELQUES ANNÉES AUPARAVANT, SUR LES HAUTEURS DE LÉVIS, ET QUI DEVIENDRA LA CITÉ DESJARDINS TELLE QU'ON LA CONNAÎT ACTUELLEMENT. PLUS TARD, EN 1962, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS JOUE UN RÔLE ACTIF DANS L'ACQUISITION DE LA SAUVEGARDE PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS ET DANS LA CRÉATION DE L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS. LA MÊME ANNÉE, À TITRE D'INSTITUTION À CARACTÈRE COOPÉRATIF, ELLE DEVIENT MEMBRE DU CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC. ENFIN, LA PROGRESSION IMPORTANTE QUE CONNAÎT L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS DURANT CETTE DÉCENNIE LA POUSSE À ENTREPRENDRE LA CONSTRUCTION DE SON QUATRIÈME SIÈGE SOCIAL, TOUJOURS À LÉVIS. L'ÉDIFICE EST INAUGURÉ EN 1967 PAR M. DANIEL JOHNSON, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC. ELLE OCCUPE TOUJOURS CET ÉDIFICE, DONT LA SUPERFICIE A ÉTÉ DOUBLÉE EN 1976.

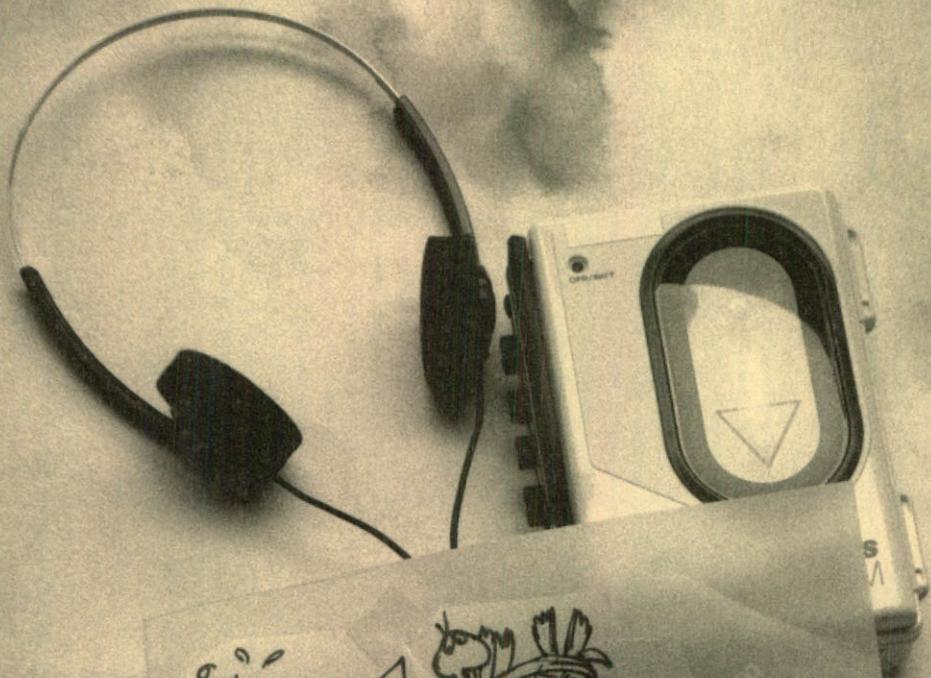


Terre des hommes est chose du passé. Le Québec s'apprête à vivre les années soixante-dix. Après plusieurs années de croissance causée par la modernisation, l'économie montre des signes d'essoufflement. Puis, la hausse des prix du pétrole confirme les craintes d'une poussée inflationniste. Plusieurs entreprises n'ont pas prévu cette situation et éprouvent de la difficulté à la vivre. Malgré qu'elle n'ait qu'une vingtaine d'années d'existence, l'Assurance-vie Desjardins, quant à elle, continue sa poussée dans le même esprit que lors de sa fondation, se permettant même de renforcer sa position financière. Elle se donne un nouvel élan pour faire face à l'avenir.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DIFFICILE NE SEMBLE PAS TOUCHER L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS. ELLE LUI SERT PLUTÔT DE STIMULANT. C'EST AINSI QU'ELLE PEUT CONNAÎTRE, AU COEUR D'UNE TELLE PÉRIODE, UN SUCCÈS QUI PREND FIGURE DE SYMBOLE: ELLE ATTEINT APRÈS SEULEMENT 25 ANS D'EXISTENCE, EN 1974, LE PREMIER RANG

POUR L'ASSURANCE-VIE EN VIGUEUR AU QUÉBEC. ENCORE AUJOURD'HUI, ELLE OCCUPE CETTE POSITION. EN OUTRE, SON RYTHME SOUTENU DE CROISSANCE SE MAINTIENT. L'ACTIF, L'ENCOURS ET LES REVENUS DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS QUADRUPLENT DURANT CETTE DÉCENNIE.

PENDANT CE TEMPS, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS CONNAÎT D'IMPORTANTES CHANGEMENTS. LE POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE EST CRÉÉ LORS DE LA 20^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN 1969. LE SÉNATEUR VAILLANCOURT Y EST ÉLU. LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMPAGNIE EST ALORS CONFIEE À M. ALFRED ROULEAU. PUIS, EN 1972, M. ROULEAU QUITTE CE POSTE POUR PRÉSIDER AUX DESTINÉES DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS (L'ACTUELLE CONFÉDÉRATION), À LA SUITE DE L'ADOPTION DE LA LOI 80. M. OSCAR MERCURE, À L'ÉPOQUE DIRECTEUR GÉNÉRAL, EST CHOISI POUR LE REMPLACER. TOUJOURS À LA SUITE DE L'ADOPTION DE LA LOI 80, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS DEVIENT MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION. ENFIN, AU TERME DE CETTE DÉCENNIE, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS LANCE L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS, EN COLLABORATION AVEC LA SAUVEGARDE. AVEC CETTE ASSURANCE UNIQUE AU QUÉBEC, ELLE S'AFFIRME DANS LE MARCHÉ DE LA DISTRIBUTION DIRECTE. PLUS TARD, D'AUTRES SERVICES EMPRUNTERONT AVEC SUCCÈS CE MODE DE DISTRIBUTION.



L'actif de l'Assurance-vie Desjardins: bientôt \$1 milliard

Après avoir dépassé la marque des \$20 milliards d'actifs en vigueur, l'Assurance-vie Desjardins prévoit atteindre, au cours du premier mois de 1986, son premier \$1 milliard d'actifs.

par Réal LABERGE

«Et nous avons établi en 1985, pour la troisième année consécutive, un nouveau record dans le montant net de l'exercice», a déclaré M. Oscar

Dans les faits saillants de l'année 1985, l'Assurance-vie Desjardins et qui occupe la présidence de la compagnie, M. René M.

\$384,6 millions. Dans les fonds généraux, les primes et les cotisations ont augmenté de 14 pour 100, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'industrie. L'augmentation a été de 24 pour 100 en assurance-dépôt et de 25 collectives.

L'levor des membres a franchi le cap des \$50 millions pour s'établir à \$56,7 millions, tandis que l'actif se chiffrait précisément à \$943,8 millions à la fin

de 1985 et que le montant d'assurances en vigueur était de \$21,8 milliards. Au cours de l'année, l'Assurance-vie Desjardins a versé \$173,7 millions en prestations et rentes, avec une augmentation de \$15,5 sur les \$150,4 de 1984.

En participations et ristournes, les montants versés en 1985 ont été de 47 pour 100 supérieurs à ceux de l'année précédente.

Les dirigeants ont fait ici état de retournes de \$8,9 millions, au secteur de l'assurance-prêt, qui ont eu pour effet de réduire d'autant les taux de protection vie et invalidité sur les prêts consentis.

L'Assurance-vie a versé à ses 690 employés, en 1985, des salaires de plus de \$17 millions. La compagnie emploie une équipe de 120 assureurs répartis entre 11 bureaux régionaux.





Plus qu'une vingtaine d'années avant l'an 2000. L'instabilité économique de la dernière décennie a fait prendre conscience aux dirigeants d'entreprise du défi qui les attend. Il faut désormais rechercher l'excellence pour réussir. Non seulement du point de vue économique, mais également sur le plan social, là où la qualité de vie et l'environnement prennent une place de plus en plus prépondérante. C'est durant cette période que l'Assurance-vie Desjardins met tout en oeuvre pour jouer un rôle de plus en plus important au sein de ses champs d'action et qu'elle s'affirme comme leader sur plusieurs points.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS CONNAÎT AU COURS DES ANNÉES QUATRE-VINGT DE NOUVEAUX SOMMETS. ELLE ATTEINT EN 1986, EN SEULEMENT 38 ANS D'EXISTENCE, LE MILLIARD DE DOLLARS D'ACTIF. PARALLÈLEMENT, ELLE MET AU POINT DES SERVICES SOUPLES, ADAPTÉS AUX BESOINS DES MEMBRES DES CAISSES ET DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL ET SE DOTE D'OUTILS POUR EN FACILITER L'ACCESSIBILITÉ. EN 1984, PAR EXEMPLE, LE NOUVEAU RÉGIME ASSURANCE-PRÊT DESJARDINS EST LANCÉ, AVEC LE SUCCÈS QUE L'ON CONNAÎT. EN 1985, LA CARTE DENTAIDE DESJARDINS FAIT SON APPARITION, TOUT COMME UNIPLUS, UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE TRÈS SOUPLE. LA MÊME ANNÉE, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS INCLUT DANS SA GARANTIE D'ASSURANCE INDIVIDUELLE EN CAS DE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELS DES DISPOSITIONS QUI ENCOURAGENT LA PRUDENCE AU VOLANT. ÉVOLUÉE DESJARDINS, SA POLICE UNIVERSELLE, CONNAÎT DES SUCCÈS DÈS SON LANCEMENT EN 1986. LA NOUVELLE ASSURANCE VIE-ÉPARGNE DESJARDINS ENTRE EN VIGUEUR EN 1987, À LA SUITE D'UNE OPÉRATION DE COMMUNICATION SANS PRÉCÉDENT. SUR LE PLAN SOCIAL, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS COLLABORE DEPUIS 1980 AVEC L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE DU QUÉBEC. LES RÉSULTATS TRÈS FRUCTUEUX DE CETTE ENTENTE LUI ONT D'AILLEURS VALU DE NOMBREUX PRIX ET MISES EN NOMINATION, TÉMOIGNANT AINSI DE LA QUALITÉ DE SON INTERVENTION. CETTE SITUATION SE RÉPÈTE ENTRE AUTRES EN 1986, AVEC LA PUBLICATION DE LA BROCHURE «LES MÉDICAMENTS, VOTRE SANTÉ ET VOUS» ET DE LA POCHETTE D'INFORMATION «PASSEPORT-RETRAITE», QUI ONT CONNU AUPRÈS DE LEUR CLIENTÈLE RESPECTIVE UN VÉRITABLE SUCCÈS. ENFIN, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS CONTINUE DE JOUER UN RÔLE IMPORTANT DANS LA CROISSANCE DU MOUVEMENT DESJARDINS. ELLE ASSURE DEPUIS 1985 LES TITULAIRES DE LA CARTE VISA DESJARDINS. EN 1986, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS CONCLUT UNE ENTENTE AVEC LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES EN VERTU DE LAQUELLE LES DEUX ENTREPRISES OFFRENT RÉCIPROQUEMENT AUX GROUPES ASSURÉS LES SERVICES DE L'AUTRE INSTITUTION. ELLE CONTINUE DE METTRE À LA DISPOSITION DES CAISSES, À LEUR DEMANDE, DES SERVICES DE QUALITÉ QUI PEUVENT COMPLÉTER L'OFFRE DE SERVICES FINANCIERS, COMME L'ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS EN 1987 ET L'ASSURANCE DESJARDINS DU MONDE AGRICOLE EN 1988.



GRÂCE À TOUTES SES INNOVATIONS ET À SES INITIATIVES, À SON PERSONNEL COMPÉTENT ET À LA COLLABORATION APPORTÉE PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS EST DEVENUE, EN 40 ANS, UN DES FLEURONS DE L'INDUSTRIE DES ASSURANCES DE PERSONNES. À LA FIN DE 1988, SON ACTIF DÉPASSAIT 1,4 MILLIARD DE DOLLARS ET ELLE ÉTAIT AU

PREMIER RANG DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE OEUVRANT AU QUÉBEC POUR LE NOMBRE DE PERSONNES ASSURÉES.

LES FONDATEURS DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS ONT SU ENVISAGER L'AVENIR AVEC JUSTESSE. ILS VOYAIENT EN CETTE COMPAGNIE UN IMPORTANT LEVIER ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LEURS COMPATRIOTES ET LEURS DESCENDANTS. À LEUR EXEMPLE, IL EST PRIMORDIAL DE JETER UN REGARD SUR LE FUTUR.

AU COURS DES ANNÉES QUI VIENNENT, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS NE DÉROGERA PAS À LA MISSION ET À L'ESPRIT QUE LUI ONT DONNÉS SES FONDATEURS. ELLE CONTINUERA ENCORE DE SATISFAIRE LES BESOINS DE SES ASSURÉS ET CONTRIBUERA À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU VASTE RÉSEAU COOPÉRATIF DONT ELLE FAIT PARTIE. POUR CELA, ELLE ENTEND SE MAINTENIR AUX PREMIERS RANGS DES FOURNISSEURS DE SERVICES D'ASSURANCES DE PERSONNES AU QUÉBEC ET AINSI JOUER UN RÔLE ENCORE PLUS IMPORTANT AU SEIN DE L'INDUSTRIE. ELLE ACCENTUERA, DE PLUS, SON RÔLE DE SPÉCIALISTE EN ASSURANCE-VIE AU SEIN DU MOUVEMENT DESJARDINS, AFIN DE COLLABORER À L'ÉLABORATION D'UNE APPROCHE DE DÉCLOISONNEMENT DES SERVICES FINANCIERS PROPRE À DESJARDINS. ELLE SERA ENCORE ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DE CHACUNE DES CAISSES, POUR METTRE À LEUR DISPOSITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES, ORIENTÉS VERS LA SATISFACTION DES BESOINS DE LEURS MEMBRES.

PAR AILLEURS, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS INTENSIFIERA SES ACTIONS AU SEIN DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE. DANS LES LIMITES D'UNE SAINTE GESTION FINANCIÈRE, ELLE CONTINUERA D'AFFECTER UNE PARTIE DE SON ACTIF AU FINANCEMENT D'INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES, CONTRIBUANT AINSI AU MIEUX-ÊTRE ÉCONOMIQUE DE LA COLLECTIVITÉ.

ENFIN, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS DÉSIRE MAINTENIR SON RYTHME DE CROISSANCE. ELLE EST DONC APPELÉE, DANS LES ANNÉES À VENIR, À CONNAÎTRE UNE EXPANSION HORS QUÉBEC, QUE CE SOIT AU CANADA OU AUX ÉTATS-UNIS, PAR L'ENTREMISE D'UNE OU DE PLUSIEURS FILIALES.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS EST UNE GRANDE ENTREPRISE, VOUÉE AU SUCCÈS. LES DÉFIS QUI L'ATTENDENT, LES OBJECTIFS QU'ELLE ENTEND POURSUIVRE NE LUI RENDRONT PAS TOUJOURS LA TÂCHE FACILE. MAIS SES PREMIERS QUARANTE ANS NOUS LE DÉMONTRENT: L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS PEUT ENVISAGER L'AVENIR AVEC CONFIANCE.

ÉTATS
FINANCIERS
1988

POINTS
SAILLANTS

| | 1988 \$ | Variation % |
|--|----------------|----------------|
| Actif | 1 400 259 000 | 14 |
| Avoir des membres | 95 544 000 | 16 |
| Revenus — fonds généraux | 394 383 000 | 11 |
| Prestations et rentes — fonds généraux | 204 071 000 | 13 |
| Participations et ristournes | 31 598 000 | (6) |
| Résultat net | 13 358 000 | 11 |
| Encours | 27 455 714 000 | 13 |

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1988 | 1987 |
|--|----------------|----------------|
| REVENUS | | |
| Fonds généraux | | |
| Primes et cotisations (note 3) | 295 946 | 265 089 |
| Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements (note 4) | 89 156 | 80 666 |
| Honoraires de gestion et autres | 9 281 | 8 986 |
| | <u>394 383</u> | <u>354 741</u> |
| Fonds distincts (note 2-A) | | |
| Cotisations | 20 880 | 22 852 |
| Intérêts et dividendes (note 5) | 38 382 | 30 701 |
| Gains nets en capital réalisés et non réalisés | 5 470 | (20 540) |
| | <u>64 732</u> | <u>33 013</u> |
| | <u>459 115</u> | <u>387 754</u> |
| CHARGES | | |
| Fonds généraux | | |
| Prestations et rentes (note 6) | 204 071 | 181 337 |
| Augmentation de la provision mathématique | 54 157 | 55 935 |
| Intérêts sur dépôts des assurés | 10 614 | 7 290 |
| Taxes sur primes et taxes diverses | 4 723 | 4 460 |
| Commissions | 6 504 | 5 953 |
| Salaires et autres frais d'exploitation moins ceux relatifs aux placements | 47 320 | 44 242 |
| Honoraires de gestion | 13 897 | 6 690 |
| | <u>341 286</u> | <u>305 907</u> |
| Fonds distincts (note 2-A) | | |
| Prestations et rentes | 3 048 | 4 582 |
| Honoraires de gestion | 1 106 | 1 132 |
| Augmentation des engagements | 59 884 | 26 724 |
| | <u>64 038</u> | <u>32 438</u> |
| | <u>405 324</u> | <u>338 345</u> |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | <u>53 791</u> | <u>49 409</u> |
| Participations et ristournes (note 7) | 31 598 | 33 524 |
| Intérêts attribués au Fonds de réserve | 34 | 34 |
| | <u>31 632</u> | <u>33 558</u> |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU | <u>22 159</u> | <u>15 851</u> |
| Impôts sur le revenu (note 1-K) | 8 801 | 3 795 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | <u>13 358</u> | <u>12 056</u> |

**EXCÉDENT
NON DISTRIBUÉ**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | Excédent affecté | Excédent non affecté | Total 1988 | Total 1987 |
|--|------------------|----------------------|------------|------------|
| SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE | 13 995 | 67 793 | 81 788 | 67 676 |
| Redressements des exercices antérieurs (note 1-L) | — | (177) | (177) | 2 056 |
| SOLDE REDRESSÉ | 13 995 | 67 616 | 81 611 | 69 732 |
| Résultat net de l'exercice | — | 13 358 | 13 358 | 12 056 |
| Création d'une réserve supplémentaire contre le risque du SIDA | 1 257 | (1 257) | — | — |
| Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements | 977 | (977) | — | — |
| Diminution de la réserve pour fluctuation de la valeur d'autres éléments d'actif | (381) | 381 | — | — |
| Diminution de la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats | (34) | 34 | — | — |
| SOLDE EN FIN D'EXERCICE | 15 814 | 79 155 | 94 969 | 81 788 |

| | 1988 | 1987 |
|--|--------|--------|
| L'EXCÉDENT AFFECTÉ SE RÉPARTIT COMME SUIT: | | |
| Réserve supplémentaire contre le risque du SIDA (note 1-M) | 1 257 | — |
| Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-G) | 9 643 | 8 666 |
| Réserve pour fluctuation de la valeur d'autres éléments d'actif (note 1-J) | 4 394 | 4 775 |
| Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A) | 520 | 554 |
| EXCÉDENT AFFECTÉ | 15 814 | 13 995 |

BILAN
LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1988 | 1987 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| Obligations et débentures (note 1-B) | 333 965 | 320 887 |
| Actions et parts sociales (note 1-C) | 40 004 | 41 272 |
| Placements dans des filiales (note 1-D) | 17 175 | 3 570 |
| Prêts hypothécaires (note 1-E) | 414 125 | 358 740 |
| Avances sur polices (note 1-F) | 7 497 | 7 440 |
| Immeubles (note 1-H) | 10 276 | 9 289 |
| Mobilier et équipement (notes 1-I et 1-J) | 5 995 | 5 953 |
| Encaisse et dépôts à terme | 31 363 | 5 254 |
| Primes et cotisations à recevoir | 21 215 | 18 192 |
| Revenus de placements à recevoir | 12 693 | 11 850 |
| Autres éléments à court terme (note 1-J) | 11 561 | 11 977 |
| | <u>905 869</u> | <u>794 424</u> |
| Fonds distincts (note 2-B) | 494 390 | 436 737 |
| | <u>1 400 259</u> | <u>1 231 161</u> |

Approuvé par le Conseil d'administration
Yves Malo, président du Conseil
Oscar Mercure, c.m., c.a., président

**RAPPORT DES
VÉRIFICATEURS**

Aux membres de l'Assurance-vie Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de l'Assurance-vie Desjardins au 31 décembre 1988 ainsi que les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus dans l'industrie canadienne de l'assurance-vie, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Malette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 3 février 1989.

| | 1988 | 1987 |
|--|-----------|-----------|
| PASSIF | | |
| Provision mathématique (notes 1-A et 2-B) | 619 633 | 564 851 |
| Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées | 29 931 | 28 339 |
| Provision pour participations et ristournes | 33 104 | 32 152 |
| Dépôts des assurés | 84 348 | 67 449 |
| Commissions, salaires et autres frais à payer | 9 172 | 2 859 |
| Taxes et impôts à payer | 4 292 | 556 |
| Autres éléments à court terme | 29 845 | 15 855 |
| | 810 325 | 712 061 |
| Engagements des fonds distincts | 494 390 | 436 737 |
| | 1 304 715 | 1 148 798 |
| AVOIR DES MEMBRES | | |
| Fonds de réserve (M.C.P.E.D.) | 575 | 575 |
| Excédent non distribué | | |
| — affecté | 15 814 | 13 995 |
| — non affecté | 79 155 | 67 793 |
| | 95 544 | 82 363 |
| | 1 400 259 | 1 231 161 |

**CERTIFICAT
DE L'ACTUAIRE**

J'ai fait l'évaluation du passif des polices de l'Assurance-vie Desjardins pour le bilan au 31 décembre 1988 et pour l'état des résultats de l'exercice clos à cette date.

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance. La provision mathématique des polices constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie. Cette provision répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats. Le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la provision mathématique, est approprié.

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.

Lévis, le 3 février 1989.

**ÉVOLUTION
DE LA SITUATION
FINANCIÈRE
DES FONDS
GÉNÉRAUX**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1988 | 1987 |
|--|----------------|-----------------|
| PROVENANCE DES FONDS | | |
| Fonds provenant de l'exploitation | | |
| Résultat net de l'exercice | 13 358 | 12 056 |
| Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds: | | |
| — redressements des exercices antérieurs (note 1-L) | (177) | 2 056 |
| — amortissement de certains éléments d'actif | (6 096) | (5 908) |
| — augmentation des provisions au titre des prestations futures | 57 326 | 72 312 |
| — divers | 9 261 | (3 415) |
| Augmentation des dépôts des assurés | 16 899 | 5 606 |
| Augmentation (diminution) des montants non répartis en fin d'exercice | 12 642 | (6 417) |
| | <u>103 213</u> | <u>76 290</u> |
| Fonds provenant des activités de placements | | |
| Obligations et débetures | 113 051 | 88 210 |
| Actions et parts sociales | 33 400 | 35 662 |
| Prêts hypothécaires | 62 516 | 33 681 |
| Immeubles | 2 423 | 4 850 |
| | <u>211 390</u> | <u>162 403</u> |
| | <u>314 603</u> | <u>238 693</u> |
| AFFECTATION DES FONDS | | |
| Fonds affectés à l'exploitation | | |
| Acquisition de mobilier et d'équipement | 1 985 | 1 254 |
| Augmentation (diminution) des avances sur polices | 57 | (274) |
| | <u>2 042</u> | <u>980</u> |
| Fonds affectés aux activités de placements | | |
| Obligations et débetures | 121 776 | 113 354 |
| Actions et parts sociales | 44 380 | 28 050 |
| Prêts hypothécaires | 117 899 | 109 561 |
| Immeubles | 2 397 | 2 347 |
| | <u>286 452</u> | <u>253 312</u> |
| | <u>288 494</u> | <u>254 292</u> |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME | | |
| | <u>26 109</u> | <u>(15 599)</u> |

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les états financiers figurant dans le présent rapport répondent aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

1- CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS GÉNÉRAUX

A) Provision mathématique

La provision mathématique des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

La provision mathématique de certains contrats étant négative ou inférieure à leur valeur de rachat, une réserve complémentaire de 520 000 \$ [554 000 \$ en 1987] a dû être constituée en conséquence.

B) Obligations et débetures

Les obligations et débetures sont présentées au coût amorti auquel on ajoute le solde non amorti des gains et pertes réalisés sur la vente de titres. Ces gains et pertes en capital sont amortis en ligne droite jusqu'à l'échéance du titre vendu sans toutefois dépasser 20 ans.

| | (en milliers de dollars) | |
|---------------------|--------------------------|---------|
| | 1988 | 1987 |
| Coût amorti | 329 244 | 317 113 |
| Pertes non amorties | 4 721 | 3 774 |
| Valeur comptable | 333 965 | 320 887 |
| Valeur marchande | 345 857 | 332 685 |

C) Actions et parts sociales

Les actions et parts sociales sont présentées au coût redressé. Le compte de redressement est constitué des gains nets réalisés et non encore portés aux résultats.

Une somme égale à 15 % des gains ou pertes nets réalisés et non réalisés de l'exercice ainsi que du compte de redressement est portée aux résultats.

| | (en milliers de dollars) | |
|------------------------|--------------------------|---------|
| | 1988 | 1987 |
| Coût | 43 558 | 46 446 |
| Compte de redressement | (3 554) | (5 174) |
| Coût redressé | 40 004 | 41 272 |
| Valeur marchande | 55 030 | 56 004 |

D) Placements dans des filiales

La compagnie détient des filiales en propriété exclusive, Société Immobilière AVD inc., dont le but principal est d'effectuer des placements en participation dans des immeubles, ainsi que Les Assurances Sarrazin et Verret inc. Ces placements sont présentés à la valeur de consolidation.

E) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur solde débiteur.

| | (en milliers de dollars) | |
|------------------|--------------------------|---------|
| | 1988 | 1987 |
| Solde débiteur | 414 125 | 358 740 |
| Valeur marchande | 409 121 | 361 577 |

F) Avances sur polices

Les avances sur polices sont comptabilisées à leur solde débiteur et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices.

G) Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques exige une réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements. La réserve minimale requise s'élève à 9 643 000 \$ au 31 décembre 1988 [8 666 000 \$ en 1987].

H) Immeubles

Les immeubles sont présentés à la valeur comptable redressée. Le compte de redressement est constitué des gains nets réalisés et non encore portés aux résultats. Une somme égale à 10 % des gains nets réalisés et non réalisés de l'exercice ainsi que du compte de redressement est portée aux résultats.

| | (en milliers de dollars) | |
|---------------------------------|--------------------------|---------------|
| | 1988 | 1987 |
| Édifice du siège social | 7 897 | 7 327 |
| Autres immeubles | 5 143 | 3 664 |
| | <u>13 040</u> | <u>10 991</u> |
| Compte de redressement | (2 764) | (1 702) |
| Coût redressé | <u>10 276</u> | <u>9 289</u> |
| Valeur constatée par expertise* | <u>19 460</u> | <u>18 994</u> |

* La valeur constatée par expertise est déterminée par des évaluateurs externes. À compter de 1987, la compagnie a choisi de faire évaluer ses immeubles à tous les trois ans conformément aux directives du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada. Les acquisitions faites durant l'exercice sont ajoutées à la valeur d'expertise selon leur coût d'acquisition alors que les dispositions sont soustraites selon la valeur de leur dernière évaluation.

I) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de la ligne droite sur leur durée de vie utile.

| | (en milliers de dollars) | |
|------------------------|--------------------------|--------------|
| | 1988 | 1987 |
| Mobilier et équipement | 14 928 | 12 943 |
| Amortissement accumulé | (8 933) | (6 990) |
| Valeur nette | <u>5 995</u> | <u>5 953</u> |

J) Autres éléments d'actif à court terme et mobilier et équipement

Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Bureau du surintendant des institutions financières, Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments [sauf l'équipement informatique] soit viré à l'excédent non distribué affecté.

K) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable.

L) Redressements des exercices antérieurs

Pour l'exercice 1988:

Le solde de l'excédent non distribué au 1^{er} janvier 1988 a été diminué de 177 000 \$, à la suite d'une cotisation additionnelle d'impôts pour l'année 1986.

Pour l'exercice 1987:

Le solde de l'excédent non distribué au 1^{er} janvier 1987 a été modifié pour tenir compte d'un changement dans les hypothèses de calcul de la provision pour prestations encourues mais non rapportées et de la provision mathématique (4 571 000 \$) ainsi que de cotisations additionnelles d'impôts (2 515 000 \$). L'augmentation nette est de 2 056 000 \$.

M) Réserve supplémentaire contre le risque du SIDA

Conformément aux directives du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada, une réserve supplémentaire pour couvrir les effets négatifs potentiels du SIDA fut créée en 1988 pour les Assurances individuelles.

Cette réserve représente l'excédent de mortalité anticipé prenant pour hypothèse que le taux d'infection demeure au niveau actuel.

2- CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS DISTINCTS

A) Écart entre les revenus et les charges

L'écart entre les revenus et les charges des fonds distincts, qui s'élève à 694 000 \$ en 1988, n'affecte pas le résultat net de l'exercice puisque la provision mathématique des fonds généraux augmente d'une somme correspondant à cet écart. En 1987, elle augmentait de 575 000 \$.

B) Placements

Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés entièrement à l'exercice.

| | (en milliers de dollars) | |
|-------------------------|--------------------------|----------------|
| | 1988 | 1987 |
| Obligations | 191 727 | 166 517 |
| Actions | 190 427 | 152 033 |
| Prêts hypothécaires | 65 777 | 62 753 |
| Autres éléments d'actif | 46 459 | 55 434 |
| | <u>494 390</u> | <u>436 737</u> |

3- PRIMES ET COTISATIONS (FONDS GÉNÉRAUX)

| | (en milliers de dollars) | |
|--|--------------------------|----------------|
| | 1988 | 1987 |
| Assurance-vie individuelle | 20 503 | 19 007 |
| Rentes individuelles | 27 149 | 32 435 |
| Assurance-vie collective | 19 585 | 17 978 |
| Rentes collectives | 28 872 | 21 120 |
| Assurance-prêt (vie et invalidité) | 134 621 | 113 660 |
| Assurance-vie épargne et capital social | 9 999 | 9 756 |
| Assurance accident-maladie et invalidité | 55 217 | 51 133 |
| | <u>295 946</u> | <u>265 089</u> |

Ces montants ne comprennent pas les entrées de fonds générées par les groupes à qui nous ne fournissons que des services administratifs et qui s'élèvent à 66 845 000 \$ [59 306 000 \$ en 1987].

4- INTÉRÊTS, DIVIDENDES, LOYERS ET GAINS NETS EN CAPITAL APRÈS DÉDUCTION DES FRAIS DE PLACEMENTS (FONDS GÉNÉRAUX)

| | (en milliers de dollars) | |
|--|--------------------------|---------------|
| | 1988 | 1987 |
| Intérêts | | |
| Obligations | 38 969 | 35 804 |
| Prêts hypothécaires | 44 564 | 37 494 |
| Avances sur polices | 496 | 499 |
| Dépôts à terme | 1 100 | 1 149 |
| Autres | 200 | 13 |
| | <u>85 329</u> | <u>74 959</u> |
| Dividendes | 1 457 | 3 187 |
| Loyer du siège social | 2 270 | 2 141 |
| Gains nets en capital portés aux résultats | 3 861 | 3 977 |
| Autres revenus de placements | 552 | 598 |
| | <u>93 469</u> | <u>84 862</u> |
| Frais relatifs aux placements | 4 313 | 4 196 |
| | <u>89 156</u> | <u>80 666</u> |

5- INTÉRÊTS ET DIVIDENDES (FONDS DISTINCTS)

| | (en milliers de dollars) | |
|---------------------|--------------------------|---------------|
| | 1988 | 1987 |
| Intérêts | | |
| Obligations | 20 961 | 16 691 |
| Prêts hypothécaires | 7 487 | 6 802 |
| Dépôts à terme | 2 601 | 1 589 |
| Dividendes | 6 938 | 5 533 |
| Autres | 395 | 86 |
| | <u>38 382</u> | <u>30 701</u> |

6- PRESTATIONS ET RENTES (FONDS GÉNÉRAUX)

| | (en milliers de dollars) | |
|--|--------------------------|----------------|
| | 1988 | 1987 |
| Assurance-vie individuelle | 8 355 | 10 490 |
| Rentes individuelles | 25 022 | 28 224 |
| Assurance-vie collective | 13 622 | 10 429 |
| Rentes collectives | 35 465 | 19 034 |
| Assurance-prêt (vie et invalidité) | 67 658 | 60 503 |
| Assurance-vie épargne et capital social | 9 321 | 8 901 |
| Assurance accident-maladie et invalidité | 44 628 | 43 756 |
| | <u>204 071</u> | <u>181 337</u> |

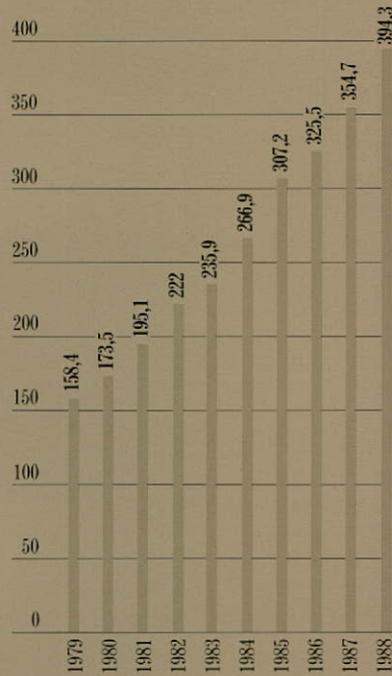
7- PARTICIPATIONS ET RISTOURNES (FONDS GÉNÉRAUX)

| | (en milliers de dollars) | |
|--|--------------------------|---------------|
| | 1988 | 1987 |
| Assurance-vie individuelle | 1 204 | 1 181 |
| Rentes individuelles | — | (22) |
| Assurance-vie collective | 582 | 4 492 |
| Rentes collectives | (17) | 245 |
| Assurance-prêt (vie et invalidité)* | 28 271 | 26 255 |
| Assurance-vie épargne et capital social | 899 | 545 |
| Assurance accident-maladie et invalidité | 659 | 828 |
| | <u>31 598</u> | <u>33 524</u> |

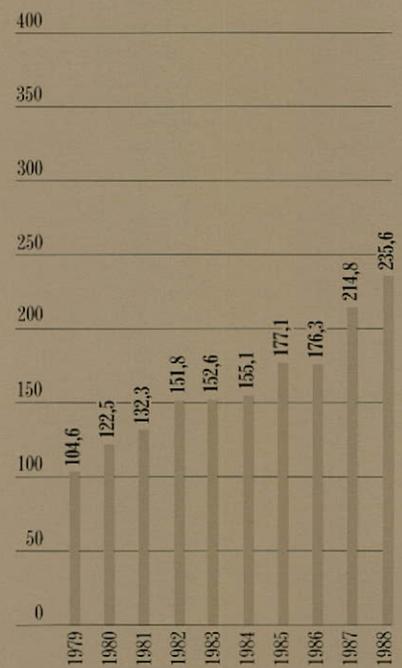
* Cette somme comprend, en 1988, une provision de 13 462 000 \$ pour payer la taxe de vente du Québec de 9 % sur les primes d'assurance [12 048 000 \$ en 1987].

CROISSANCE

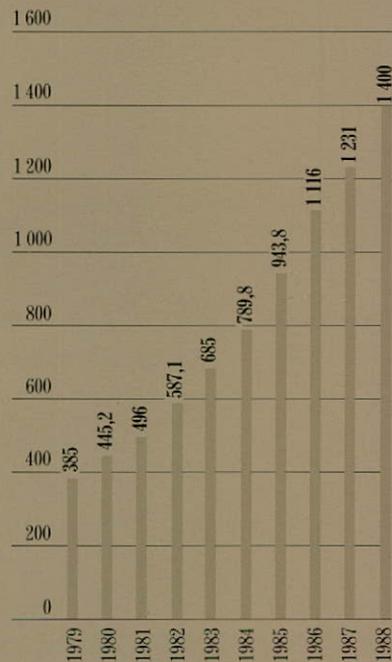
REVENUS
FONDS GÉNÉRAUX
en millions de dollars



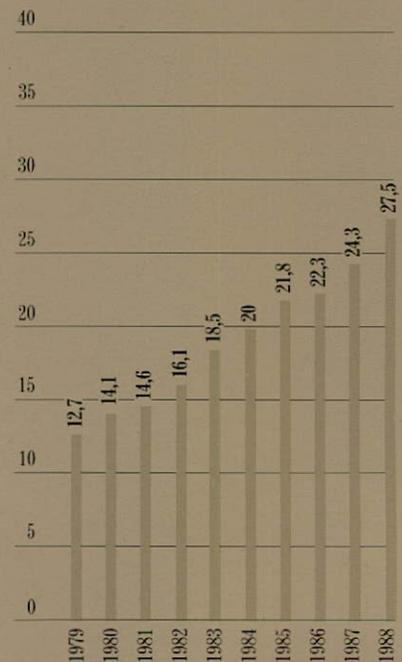
PRESTATIONS ET RISTOURNES
FONDS GÉNÉRAUX
en millions de dollars



ACTIF
en millions de dollars



ENCOURS
en milliards de dollars



BUREAUX ET AGENCES

SIÈGE SOCIAL

200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) Canada G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2534*

Bureau à Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 2222
Montréal (Québec) Canada H5B 1B3

Communications

Tél.: (418) 835-2200*

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Lévis

Tél.: (418) 835-2355*

Montréal

Tél.: (514) 281-7110

ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Représentation

Lévis

Tél.: (418) 835-2118*

Montréal

Tél.: (514) 281-7122

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Lévis

Tél.: (418) 835-2716*
835-4480*

Montréal

Tél.: (514) 281-7120

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Abitibi—Témiscamingue

Pierre Lafleur, directeur
137, rue Perreault est
Rouyn J9X 3C3
Tél.: (819) 762-4293

4, rue Principale nord, bureau 105
Amos J9T 3X2
Tél.: (819) 732-5264

Bas St-Laurent—Gaspésie

Sylvain Lévesque, directeur
320, rue Saint-Germain est, bureau 301
Rimouski G5L 1C2
Tél.: (418) 723-9291

Desjardins

Germain Simoneau, a.-v.a., directeur
645, route Trans-Canada est, bureau 202
Lauzon G6V 6Z1
Tél.: (418) 837-2421

Estrie

André Richard
3395, rue King ouest, bureau 100
Sherbrooke J1L 1P8
Tél.: (819) 821-2131

Laval—Laurentides

2, Place Laval, bureau 475
Laval H7N 5N6
Tél.: (514) 668-5110

Mauricie

Mario Huard, directeur
1350, rue Royale, bureau 775
Trois-Rivières G9A 4J4
Tél.: (819) 374-6256

Montérégie

Gilles Verreault, directeur
1590, boul. Provencher, bureau 100
Brossard J4W 3J9
Tél.: (514) 672-1758

Montréal-Laurier

Raymond Robillard, b.a., a.-v.a., directeur
211, rue Jarry est
Montréal H2P 1T6
Tél.: (514) 387-7313

Montréal-Ouest

André Carrier, r.i.a., directeur
5252, de Maisonneuve ouest, bureau 410
Montréal H4A 3S5
Tél.: (514) 485-2424

Outaouais

Jean-Paul Descoeurs, directeur
144, boul. de l'Hôpital, bureau 610
Gatineau J8T 7S7
Tél.: (819) 568-1313

Québec

Raoul Garneau, b.sc. adm., directeur
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy G1V 4P1
Tél.: (418) 659-3460

Richelieu—Yamaska

Isidore Bergeron, directeur
Saint-Hyacinthe

Saguenay—Lac-St-Jean

Jean-Charles Royer, directeur
345, rue des Saguenéens, bureau 205
Chicoutimi G7H 6K9
Tél.: (418) 549-1208

* On peut téléphoner sans frais à ce numéro de tout endroit au Québec en composant le 1 800 463-4810 et en demandant le poste identifié par les 4 derniers chiffres du numéro.

